

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de l'agent national du district de Barjols (Var) qui témoigne des progrès de la raison contre le fanatisme religieux, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de l'agent national du district de Barjols (Var) qui témoigne des progrès de la raison contre le fanatisme religieux, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 519;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27308_t1_0519_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

plus pur est celui que la Raison avoüe, celui qui est dégagé de toutes idées fanatiques, de toutes pratiques superstitieuses, aussi avons-nous adopté le culte de la Raison et de la Loi, et nous sollicitons avec empressement et pour le bonheur commun une loi pénale contre ceux qui desseichent la morale en propageant l'athéisme qui ne peut que sapper les fondements de la République. Nous sommes très fraternellement,

FICHEFEU, ROUBLIN, GODEAU
(membres du C. de correspondance).

8

La Société populaire et montagnarde de Rhedon, département d'Ille-et-Vilaine, invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis de la patrie soient terrassés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Redon, 28 germ. II] (2).

« Législateurs,

Grâces soient rendues à la représentation nationale, qui, du haut de la Montagne, veillant sans cesse pour le bonheur de la République, a donné à l'Europe étonnée l'exemple de toutes les vertus, celui de la sagesse, du courage, de la fermeté.

La justice et la probité sont aujourd'hui à l'ordre du jour; ce n'est plus le règne du fanatisme, ce n'est plus celui des passions, de l'égoïsme et de tous les fléaux qu'entraînent à leur suite les vices de la monarchie et de la superstition. Avec eux ont à jamais disparu ces titres ridiculement fastueux, ces vains honneurs, ces fausses chimères, ces cérémonies fanatiques, fruits de l'erreur et d'une monstrueuse crédulité. C'est par la pratique de toutes les vertus civiques que l'on peut aujourd'hui reconnaître un vrai patriote. Celui-là n'est pas digne de monter sur la Montagne, celui-là n'est pas républicain qui hésiterait un instant de faire à la patrie le sacrifice de ses facultés physiques et morales, de son existence, qui cesse roit d'être vertueux. »

Pénétrés de ces vérités sublimes, administrateurs zélés de vos travaux, les membres composant la Société populaire et montagnarde de Redon, réépurée le vingt-sept germinal dernier, vous conjurent de rester au poste d'honneur où la confiance nationale vous a placés.

Assis sur cette Montagne sainte, continuez de détourner les orages qui menacent notre liberté, de confondre les complots des méchants, d'assurer le maintien de la République : n'en descendez que quand il n'existera plus d'ennemis à combattre, de traîtres à punir.

Alors, mais seulement alors, nous jouirons en paix des douceurs de la révolution : en vous imitant nous pratiquerons toutes les vertus; vous recueillerez les bénédictions du peuple, nous serons heureux, et dans l'ivresse

de la joie, nous dirons avec transport : vive la Montagne, vive la République. »

J. BATTEUX (présid.), LEFEUVRE (secrét.), BERNIER, BERTRAN, Nicolas HUBERT, LEFEVRE, DUVALL jeune, François LAGRÉE, RATELO, LAURE, MORIELLE, HUNAUT aîné, CHEVALIER (secrét.-rédacteur), MAHÉ, GUEMENÉ père, LASALLE, DUTEMPLE, GRUET, PITEL, VOISIN, FOUQUET aîné, DENIS, TESSIER, PICOT, GENTIL (secrét.), BINET, LANOE, DUMARCES, POUPPÉ, BOISHURS, PILLAN jeune, A. EVAIN, LESAGE, PAGRIMAUD, Jean Louis TOUZE, VALLÉE, LENOIR, LALLEMAND fils, LEClerc fils, GUIHERRE, GUIHOMAR aîné, Pierre SALOU, CROIZANT, François MEHARD, NONNANT, LE DAULT, R. LEBRUN, HUNAUT jeune.

9

La Société populaire de Pleurs, district de Sézanne, département de la Marne, remercie la Convention nationale de ce que, par ses travaux, elle a détruit le fédéralisme et le fanatisme. Elle annonce que les dépouilles de leurs églises sont allées se purifier au creuset national, et que cette commune, composée de 400 individus, compte 40 défenseurs à la frontière, auxquels tout a été sacrifié lors de leur départ.

Elle dit que, placée entre les armées et les magasins de fourrages, elle n'a que des chemins de traverse et impraticables, qui peuvent retarder le fournissement des armées et causer de grands maux à la République. Elle propose, pour y obvier, que la Convention nationale lui accorde la démolition d'une ci-devant église collégiale, dont les matériaux serviroient au rétablissement des chemins; la vente du comble, les bras des habitants de la commune, et leurs chevaux, aideront au transport de ces matériaux et aux réparations de ces chemins.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des ponts et chaussées (1).

10

Le citoyen Ricard, agent national du district de Barjols, département du Var, écrit à la Convention nationale que les autorités constituées de cette commune, mettant à profit les maximes du Comité de salut public parviennent, par la persuasion, à dissiper peu-à-peu les restes du fanatisme religieux dans ces contrées; que déjà trois prêtres ont abdiqué leurs fonctions, et que l'un d'eux s'est marié.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (2).

11

Les administrateurs du district de Saint-Junien, département de la Haute-Vienne, félicitent la Convention nationale de l'énergie

(1) P.V., XXXVIII, 43.
(2) C 306, pl. 1153, p. 24.

(1) P.V., XXXVIII, 43.
(2) P.V., XXXVIII, 44. C. Eg., n° 644.